

Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-145

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 25 octobre 2022

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
34			34

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 octobre 2022.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,  
Gilles LIGOT



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_145-DE

Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-146

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

**Tôlerie Industrielle de la Mayenne : acquisition d'une parcelle en vue de la construction d'un atelier-relais au profit de la SCI FAPIC**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise TIM de bénéficier d'un accompagnement de la Communauté de communes dans le cadre de la construction d'un atelier pour l'intégration d'une chaîne de peinture industrielle, sis 34 rue de Saint Denis de Gastines à Ernée,

CONSIDERANT la proposition de la SCI FAPIC pour la vente de la parcelle AT 403 au prix de 1 €,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16/11/2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22/11/2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
34			34

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle n° AT 403 d'une contenance de 894 m<sup>2</sup> et actuellement propriété de la SCI FAPIC pour 1 €
- **CHARGE** Maître FRITZINGER, notaire à Ernée, de la rédaction de l'acte notarié à venir
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'achat, ainsi que toutes les pièces utiles.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE

Le Président  
Gilles LIGOT.



GL

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_200\_146-DE

Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-147

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Regis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

Tôlerie industrielle de la Mayenne : vente de l'atelier-relais au profit de la SCI FAPIC

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021 pour leur dernière mouture ;

CONSIDERANT la demande formulée par la SCI FAPIC, représentée par Monsieur PICARD Philippe, d'acquiescer l'atelier d'une superficie d'environ 670 m<sup>2</sup>, situé 34 rue de Saint Denis de Gastines, parcelle cadastrée section AT n° 403 d'une superficie de 894 m<sup>2</sup>

CONSIDERANT l'avis du Domaine n° 2022-53096-69170 en date du 17/10/2022 qui fixe le prix de vente de l'atelier à 511 375.08 € assorti d'une marge de + ou - 10 %.

CONSIDERANT un emprunt de taux variable de 476 000 € contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dont le capital restant dû s'élève à 444 266.67 €,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16/11/2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22/11/2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
34			34

→ APPROUVE la vente dudit atelier et de la parcelle n° AT 403 à la SCI FAPIC pour un montant de 487 733,14 € HT.

→ APPROUVE l'accompagnement financier de la Communauté de communes à hauteur de 24 036.00 € dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

→ MANDATE Maître FRITZINGER, notaire à Ernée, pour la rédaction de l'acte authentique

→ AUTORISE le Président à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente

→ **CHARGE** le Président de procéder au remboursement anticipé du prêt n° du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dont le capital restant dû s'élève à le mois qui suivra la vente de l'atelier.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
Reçu en préfecture le 06/12/2022  
Publié le  
ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_147-DE

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-148

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

PLASTIMA COMPOSITE A ANDOUILLE : AVENANT AU CREDIT-BAIL

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le crédit-bail immobilier contracté avec l'entreprise Plastima composites en octobre 2014.

CONSIDERANT la demande écrite de l'entreprise Plastima composites en date du 16 novembre 2022 sollicitant un accompagnement de la Communauté de communes pour une demande de report de loyers de 3 mois avec un allongement de la durée du crédit-bail portée au 15 septembre 2028.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16/11/2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22/11/2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
34			34

- D'APPORTER une réponse favorable à la demande de l'entreprise Plastima Composites
- D'ACCORDER le report des loyers des mois de décembre 2022 à février 2023 pour l'atelier communautaire mis à disposition de l'entreprise Plastima Composites via un crédit-bail à l'immobilier.
- D'APPROUVER le nouveau tableau de remboursement joint à la présente délibération ;
- DE MANDATER Maître HOUET, notaire à Ernée, pour la rédaction de l'avenant audit Crédit-bail.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_148-DE

Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-149

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

CONVENTION DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) ET LAMPES  
USAGEES AVEC OCAD3E

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5)

VU l'approbation du programme d'Economie Circulaire

Vu les articles R.543-172 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

Vu l'arrêté du 13 juillet 2006 qui définit tous les déchets issus de lampes, à l'exception des lampes à filament, comme des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers.

Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément d'ECOLOGIC en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'équipements électriques et électroniques relevant des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 en application des articles R.543-172 et suivants du code de l'environnement.

Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément d'ECOSYSTEME en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'équipements électriques et électroniques relevant de la catégorie 3 mentionnée au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22 novembre 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_149-DE



Votants	Abstention	Contre	Pour
34			34

- **DECIDE** de conventionner avec la société ECOLOGIC pour la reprise des DEEE au sein des déchèteries du territoire
- **DECIDE** de conventionner avec la société ECOSYSTEM pour la reprise des Lampes au sein des déchèteries du territoire
- **Acte** la cessation des précédentes conventions signées avec la société OCAD3E
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

LE secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-150

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaients donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

ASSURANCES : ADHESION AU CONTRAT GROUPE DE COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES  
PROPOSE PAR LE CDG53

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date 8/11/2022

CONDIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22/11/2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
34			34

→ **APPROUVE** la souscription pour le personnel de la Communauté de communes de l'Ernée, au 1/01/2023, les garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes :

Pour les agents affiliés à la CNRACL, le taux individualisé de 3.90% (hors frais de gestion de CDG53), correspondant à la variante n°2, avec les options suivantes :

- Le décès au taux de 0.28%
- Le CITIS (Accident de service – maladie imputable au service y compris le temps partiel thérapeutique) sans franchise sauf indication contraire au taux de 0.83%
- La longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique) sans franchise sauf indication contraire au taux de 1.43%
- L'incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec franchise dans le seul cas de la maladie ordinaire au taux de 1.36%
- Couverture Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),
- Couverture du Supplément Familial de Traitement (SFT),
- L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

→ **CONFIE** au Centre de gestion de la Mayenne, par voie de convention, la g  
6% du montant de la prime payée à l'assureur.

→ **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en œuvre de décision

→ **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 053-245300355-20221129-DL_2022_150-DE

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-151

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Veronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

TRAVAUX SUR RESEAUX ET ASSAINISSEMENT / DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée sur lesquels figurent la compétence eau et assainissement,

CONSIDERANT le besoin de renouveler les réseaux d'eau et d'assainissement de la rue de la Tranchée, de la rue de la Fontaine et de la Place Voisin et Châtelets à Ernée, dans le cadre d'une 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement du secteur proche du futur pôle culturel

CONSIDERANT les possibilités de financement des travaux par le Conseil départemental de la Mayenne

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22 novembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 15 novembre 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
34			34

- APPROUVE la réalisation des travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées qui consisteront à :

Eau potable : Supprimer 100 mL de réseau et remplacer 110 mL de réseau en vieille fonte de 1933 (estimation) par un réseau en PEHD de diamètre 40 et 63 mm.

Eaux usées : Chemiser 607 mL de réseau, Créer 45 mL de nouveau réseau, Supprimer 150 mL de réseau ancien

- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
 Reçu en préfecture le 06/12/2022  
 Publié le   
 ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_151-DE

		Coût €HT	Conseil départemental 53		CC de l'Ernée
Eau potable	place église Ernée phase 1	50 000	30%	15 000	35 000
Eaux usées	place église Ernée phase 1	250 000	20%	50 000	200 000

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits sur les budgets de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements auprès du Conseil départemental de la Mayenne et à signer tout document se rattachant à cette demande

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
 Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
 Gérard LE FEUVRE.

Le Président,  
 Gilles LIGOT.



Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-152

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Veronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE D'ERNEE  
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA PLACE DE L'EGLISE - PHASE 1

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L2113-6 et L2113-7 de l'Ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative de la commande publique, permettant de constituer des groupements de commandes  
VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée, indiquant l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif,  
VU les statuts de la commune d'Ernée, indiquant l'exercice des compétences voirie et eaux pluviales,  
CONSIDERANT le projet de rénovation des rues de la Tranchée et de la Fontaine, et des places Voisin et Châtelets à Ernée,  
CONSIDERANT la nécessité de rénover une partie des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales,  
CONSIDERANT l'intérêt technico-économique de mener conjointement les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales,  
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2022,  
CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22 novembre 2022,  
CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
34			34

- **APPROUVE** la création d'un groupement de commande avec la commune d'Ernée pour la réalisation des travaux de rénovation des réseaux des rues de la Tranchée, de la Fontaine et des Places voisin et Châtelets
- **ADOpte** à cet effet la convention de groupement de commande ci-annexée qui prévoit entre autre :
  - Que la communauté de communes soit porteur du groupement et qu'à ce titre elle effectue les études préalables, l'élaboration des marchés, la passation des marchés et le suivi des travaux
  - Que chaque collectivité s'acquitte des factures liées à sa compétence, exceptés les frais d'études préalables qui feront l'objet d'un remboursement
- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle des dépenses ci-dessous

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_152-DE

	Cout €HT	Total	CCE		
Inspections vidéo réseau eaux usées	4 000		100%	4 000	
Inspections vidéo réseau eaux pluviales	4 000				100% 4 000
Installation de chantier/ Déviation / signalisation / récolement / opérations de réception ....	12 000		50%	6 000	50% 6 000
Intervention sur eau potable	50 000		100%	50 000	
Intervention sur eaux usées	250 000		100%	250 000	
Intervention sur eaux pluviales	185 000				100% 185 000
TOTAL	505 000			310 000	195 000

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets eau et assainissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rattachant à cette affaire

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-153

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE MUNICIPAL POUR L'ENTRETIEN EXTERIEUR  
DES SITES D'EXPLOITATION EAU POTABLE ET ASSINISSEMENT COLLECTIF : MODIFICATION DU  
TARIF HORAIRE

**Le Conseil Communautaire,**

VU l'article L5211-4-1 du Code général des collectivités,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2017-140 en date du 23 octobre 2017, approuvant une convention type de mise à disposition de services municipaux pour l'entretien extérieur des sites eau et assainissement

CONSIDERANT les compétences d'entretien des espaces verts des communes,

CONSIDERANT les objectifs de mutualisation du territoire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22 novembre 2022,

CONSIDERANT la proposition d'évolution de coût horaire de prestation faite par le Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- **APPROUVE** le maintien de mise à disposition des services municipaux pour l'entretien extérieur des sites eau potable et assainissement dont il a la gestion directe.

- **APPROUVE** l'évolution du coût horaire de 22,50 €/h à 23,40 €/h (comprenant le temps passé par les agents ainsi que les frais de déplacement et d'utilisation du matériel)

- **APPROUVE** la convention type actualisée ci-jointe à intervenir avec les communes

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention avec les communes qui souhaitent mettre à disposition leur service

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget eau et assainissement afin d'honorer les prestations

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_153-DE

Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-154

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Veronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

CONVENTIONS POUR LE CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE PUBLIC : MODIFICATION DU  
TARIF

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L5211-4-1 du Code général des collectivités,  
VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée, indiquant l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif,  
VU les statuts des communes, indiquant l'exercice de la compétence défense incendie  
VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2018-42 en date du 12 mars 2018, approuvant une convention type pour l'entretien des poteaux incendie

CONSIDERANT les objectifs de mutualisation du territoire,  
CONSIDERANT le matériel et les compétences nécessaires à la réalisation des contrôles des poteaux incendie,  
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2022,  
CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22 novembre 2022,  
CONSIDERANT la proposition d'évolution du coût de prestation faite par le Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- **APPROUVE** le maintien de cette prestation de contrôle des poteaux incendie pour le compte des communes qui le souhaitent, via la convention établie en 2018 pour une durée de 10 ans
- **APPROUVE** l'évolution du coût prestation de 22,50 €HT par poteau contrôlé à 23,40 €HT (comprenant le temps passé par les agents ainsi que les frais de déplacement et d'utilisation du matériel)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recouvrer les sommes correspondantes aux prestations effectuées auprès des communes

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_154-DE

## Séance du 29 novembre 2022 DL-2022-155

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LÉBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

### CONTRAT TERRITORIAL EAU / DEMANDE DE FINANCEMENT 2023

Le Conseil Communautaire,

La délibération suivante est soumise au Conseil communautaire :

VU la désignation de la prise d'eau potable en captage prioritaire dans le cadre de la Loi Grenelle,

Vu la délibération DL 2022-118 du 27 septembre 2022 approuvant le contrat territorial Eau pour les 3 prochaines années

CONSIDERANT les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté Préfectoral du 18 mars 2022, qui inscrit comme enjeu prioritaire « la restauration de la continuité écologique et la qualité des milieux aquatiques »,

CONSIDERANT les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté inter-Préfectoral du 14 décembre 2014 (objectif 8 et 9 de l'enjeu III - Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau et réduire l'utilisation des pesticides),

CONSIDERANT le Plan climat Air Energie Territorial approuvé le 12 avril 2021 par le Communauté de communes de l'Ernée, (Axe 4, Fiche 25 - Préserver la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée),

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des actions préventives de luttés contre les pollutions diffuses dans le cadre de la demande de dérogation permettant de distribuer l'eau produite par la station d'Ernée,

CONSIDERANT les possibilités de financements des actions proposées,

CONSIDERANT la présence d'une animatrice bassin versant au sein de la structure,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22 novembre 2022,

SUR PROPOSITION du Conseil d'exploitation réuni le 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- APPROUVE la mise en œuvre des actions proposées pour l'année 2023,

- APPROUVE le plan prévisionnel de financement ci-après :

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_155-DE

Plan de financement prévisionnel du programme d'action du Contrat Territorial Eau pollution diffuses Ernée 2023	Totaux 2023		Agence de l'eau Loire Bretagne		Conseil Départemental 53		Communaute de Communes de l'Ernée	
	€		€	%	€	%	€	%
<b>Animation</b>	<b>64000</b>		<b>38400</b>	<b>60</b>	<b>11900</b>	<b>18,6</b>	<b>13700</b>	<b>21,41</b>
Frais de personnel (animation - 1 ETP)	45000		27000	60	9000	20	9000	20
Frais de personnel (secrétariat - 0,1 ETP)	4500		2700	60	-	-	1800	40
Frais déplacements	7000		4200	60	1400	20	1400	20
Frais généraux	7500		4500	60	1500	20	1500	20
<b>Rencontre technique</b>	<b>11425</b>		<b>5712,5</b>	<b>50</b>	<b>3427,5</b>	<b>30</b>	<b>2285</b>	<b>20</b>
Améliorer la composition de ses couverts végétaux	1125		562,5	50	337,5	30	225	20
Rencontre technique désherbage mécanique	8500		4250	50	2550	30	1700	20
MAEC: Formation agriculteur et conseillers	1800		900	50	540	30	360	20
<b>Actions agricoles</b>	<b>11500</b>		<b>6050</b>	<b>50</b>	<b>3150</b>	<b>30</b>	<b>2300</b>	<b>20</b>
Essai agronomique	10000		5000	50	3000	30	2000	20
MAEC: Diagnostic d'exploitation	1500		1050	70	150	10	300	20
<b>Suivi physico chimique</b>	<b>5500</b>		<b>2750</b>	<b>50</b>	<b>1650</b>	<b>30</b>	<b>1100</b>	<b>20</b>
Suivi qualité d'eau (MES, COT, NO3, NH4, P)	2000		1000	50	600	30	400	20
Suivi ESA Métolachlore sous bassin versant	3500		1750	50	1050	30	700	20
<b>Actions de lutte contre l'érosion</b>	<b>19000</b>		<b>9500</b>	<b>50</b>	<b>5700</b>	<b>30</b>	<b>3800</b>	<b>20</b>
<b>Etude</b>	<b>20000</b>		<b>10000</b>	<b>50</b>	<b>6000</b>	<b>30</b>	<b>4000</b>	<b>20</b>
Occupation du sol et des pratiques agricoles	15000		7500	50	4500	30	3000	20
Parcelles à risques	5000		2500	50	1500	30	1000	20
<b>Communication</b>	<b>2500</b>		<b>1250</b>	<b>50</b>	<b>750</b>	<b>30</b>	<b>500</b>	<b>20</b>
Lettre d'information	2500		1250	50	750	30	500	20
<b>TOTAL</b>	<b>133 925</b>		<b>73 662,5</b>		<b>32 577,5</b>		<b>27 685</b>	

- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'eau potable

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Départemental de la Mayenne et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

LE secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



## Séance du 29 novembre 2022 DL-2022-156

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

### ADOPTION DU PROJET AGRO ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE EN AMONT DE LA PRISE D'EAU D'ERNEE

#### Le Conseil Communautaire,

VU la désignation de la prise d'eau potable en captage prioritaire dans la cadre de la Loi Grenelle,  
Vu la délibération DL 2022-118 du 27 septembre 2022 approuvant le contrat territorial Eau pour les 3 prochaines années

CONSIDERANT les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté Préfectoral du 18 mars 2022, qui inscrit comme enjeu prioritaire « la restauration de la continuité écologique et la qualité des milieux aquatiques »,

CONSIDERANT les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté inter-Préfectoral du 14 décembre 2014 (objectif 8 et 9 de l'enjeu III – Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau et réduire l'utilisation des pesticides),

CONSIDERANT le Plan climat Air Energie Territorial approuvé le 12 avril 2021 par le Communauté de communes de l'Ernée, (Axe 4, Fiche 25 – Préserver la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée),

CONSIDERANT le nouveau dispositif de mesures agro environnementales et climatiques proposées par l'Etat et la liste de mesures proposées

CONSIDERANT l'intérêt de rendre accessibles les mesures agro environnementales en amont de la prise d'eau d'Ernée

CONSIDERANT les consultations des acteurs locaux sur les mesures appropriées au territoire,

CONSIDERANT la présence d'une animatrice bassin versant au sein de la collectivité pour gérer le dossier et communiquer sur ces mesures nationales,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22 novembre 2022,

SUR PROPOSITION du Conseil d'exploitation réuni le 11 octobre 2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- **APPROUVE** le fait d'ouvrir le territoire amont de la prise d'eau d'Ernée aux mesures agroenvironnementales et climatiques

- APPROUVE le fait de rendre accessibles les mesures suivantes, décrites dans
- \* Création de prairie
- \* Climat et Bien-être Animal niveau 1, 2 et 3
- APPROUVE la projection financière ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
 Reçu en préfecture le 06/12/2022  
 Publié le  
 ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_156-DE

Type de MAEC	indemnisation/ha	2023			2024			2025		
		Nbr de dossiers	Prévision d'engagement (ha)	Total indemnisation	Nbr de dossiers	Prévision d'engagement (ha)	Total indemnisation	Nbr de dossiers	Prévision d'engagement (ha)	Total indemnisation
Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 1	121 €	2	124	30 081 €	2	124	30 081 €	2	124	30 081 €
Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 2	177 €	1	62	10 974 €	1	62	10 974 €	1	62	10 974 €
Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores - Niveau 3	233 €	1	62	14 461 €	1	62	14 461 €	1	62	14 461 €
MAEC Création de prairies	358 €	1	15	5 368 €	1	15	5 368 €	1	15	5 368 €
<b>Total pour 1 an</b>		<b>5</b>		<b>60 884 €</b>	<b>5</b>		<b>60 884 €</b>	<b>5</b>		<b>60 884 €</b>
<b>Total pour 5 ans</b>				<b>304 422 €</b>			<b>304 422 €</b>			<b>304 422 €</b>

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer le Projet Agro-environnemental et climatique ci-joint et à signer tout document se rattachant à ce dossier
- Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*
- Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,  
 Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
 Gilles LIGOT.



Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-157

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DES  
TERRITOIRES (ORT)

Le Conseil Communautaire,

VU Le code Général des Collectivités Territoriales,

VU La loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son article 157,

VU le programme « Petites Villes de Demain » lancé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1<sup>er</sup> octobre 2020,

VU la labélisation de la commune d'Ernée au programme « Petites Villes de Demain » le 11 décembre 2020,

VU la délibération de la commune d'Ernée n° DLCM-2021-033 du Conseil municipal le 31 mars 2021,

VU les délibérations de la Communauté de commune de l'Ernée n° DL-2021-008 et DL-2021-043 du Conseil communautaire le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 12 avril 2021

VU la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 05 juillet 2021 par l'Etat, la Communauté de communes de l'Ernée et la commune d'Ernée,

CONSIDERANT la transmission aux conseillers :

Du projet de convention de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) et ses annexes,

De la présentation de ce dossier,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- **APPROUVE** la convention ORT ainsi que les périmètres opérationnels et le programme d'action annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_157-DE

Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-158

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Veronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

APPEL A PROJET COMMUN DETR ET DSIL 2023 – VALIDATION DE LA PROGRAMMATION DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU l'appel à projet commun lancé par la préfecture de la Mayenne le 14 octobre 2022 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2023

VU l'état d'avancement des projets d'extension du siège de la Communauté de communes de l'Ernée et de la création d'un espace de loisirs dans l'ancienne fonderie Louis Derbré

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2022

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22 novembre 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- Décide de déposer les dossiers suivants au titre de la DETR et/ou DSIL :

→ **PRIORITE 1\_ au titre de la DETR :**

Extension du siège de la Communauté de communes de l'Ernée – Tranche 5

Etat d'avancement : Stade APS, début des travaux prévus en juin 2023

Estimation financière : 1 300 000 €

Subvention sollicitée : 240 000 € (Cadre 3E de l'AAP : subvention de 40% (30 % +10 % CRRTE sur une dépense subventionnable de 600 000 €.)

→ **PRIORITE 2\_ au titre de la DETR et de la DSIL**

Création d'un espace de loisirs dans l'ancienne fonderie Louis Debré à Ernée – Tranche 2

Etat d'avancement : Stade APS, début des travaux programmé en janvier 2023

Estimation financière : 470 000 €

Subvention sollicitée : 188 000 € au titre de la DETR Cadre 3E : subvention de 40% (30 % +10 % CRRTE et PVD/ORT) et au titre de la DSIL au b) Projets s'inscrivant dans des démarches contractuelles, en tant que projet contribuant au développement de l'attractivité territoriale.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la pré

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_158-DE

Le Président

Gilles LIGOT.



Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-159

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Veronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

NOUVEAU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION 2022-2026 AVEC LA CNAF-CAF53 AU TRAVERS  
D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de l'action sociale et des familles

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales

Vu la Convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Mayenne concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales

Vu la délibération du Conseil communautaire actant le partenariat avec la CAF au travers de son Contrat enfance jeunesse 2019-2022

CONSIDERANT l'ambition n°4 décrite dans le projet de territoire 2020-2026 validé par délibération du 5 juillet 2021 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 11 octobre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des maires en date du 18 octobre 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

→ Décide de résilier le Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 par anticipation

→ Prend acte et adopte les principes de la Convention territoriale globale dans une démarche partenariale pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2026 entre la Communauté de Communes de l'Ernée (CCE), l'ensemble des quinze communes qui la composent et la Caf de la Mayenne.

→ Prend acte et valide le plan d'actions ainsi que des fiches actions réalisées à l'échelle du territoire de l'Ernée joints à la présente délibération

→ **Prend acte et adopte** le principe du bonus territoire selon le tableau figurant en annexe à la présente délibération

→ **Autorise le Président** à signer la Convention Territoriale Globale avec la commune de L'Ernée, jointe à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_159-DE

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



		Envoyé en préfecture le 06/12/2022 Reçu en préfecture le 06/12/2022 Publié le ID : 053-245300355-20221129-DL_2022_160-DE	
6533/020	Cotisations retraite	2 070,00	
6534/020	Cotisations sociales	720,00	
66111/01	Intérêts de la dette - ajustement	2 000,00	
661121/01	ICNE 2022 - ajustement	4 500,00	
7391178/01	Autres restitutions sur dégrèvements (GEMAPI)	1 500,00	
74718/520	Subvention ANCT (matériel information EFS)		7 812,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 812,00</b>	<b>7 812,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	-57 500,00	
1641/01	Emprunt - remboursement capital - ajustement	4 500,00	
2135/01	Inst générales, agencements et amgt constructions	13 000,00	
2183/01	Matériel informatique	25 000,00	
2184/01	Mobilier	4 000,00	
2188/413	Autres immobilisations	11 000,00	
Total opérations non individualisées		0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### DM N°5 - Budget annexe "Gestion et traitement des déchets"

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues (rectif. Plafond 7,5%)	-3 000,00	
2314/op 105	Construction sur sol d'autrui	3 000,00	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### DM N°2 : budget annexe Réseau de chaleur

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2135	Inst générales	-4 000,00	
2138	Autres constructions	-3 000,00	
2315	Inst matériel et outillage techniques	7 000,00	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Séance du 29 novembre 2022 DL-2022-160

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

### DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2022 (Principal et annexes) et des décisions modificatives budgétaires qui ont suivi,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau en date du 16 novembre 2022

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 22 novembre 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

→ MODIFIE les prévisions budgétaires 2022 comme suit :

#### DM N°7 - BUDGET PRINCIPAL

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	-34 728,00	
615228/72	Entretien logements (sinistre tempête)	25 000,00	
615228/524	Entretien Aire d'accueil Gens du Voyage	5 000,00	
6531/020	Indemnités élus	1 750,00	

## SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé		
CH 042 / Art. 777	Reprises de subventions		821,32
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	821,32	
Total de la section d'exploitation		821,32	821,32

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
CH 040 / Art. 13913	Reprises de subventions	821,32	
020	Dépenses imprévues	-821,32	
Total de la section d'investissement		0,00	

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_160-DE

Communauté de communes de l'Ernée  
69 rue de la Querminias  
PA de la Querminias - BP 28  
53500 Ernée  
02.43.05.98.80  
accueil@lernee.fr  
www.lernee.fr

Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
Reçu en préfecture le 06/12/2022  
Publié le  
ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_161-DE

## Séance du 29 novembre 2022 DL-2022-161

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Veronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

### DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2022

#### Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la délibération du 09/11/2006 instituant la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire dont le montant annuel est défini chaque année par délibération,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2022  
Vu l'avis favorable du Conseil des Maires du 22 novembre 2022

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- Adopte le tableau de répartition de la DSC 2022 ci-annexé pour un montant global de 32 500 € conformément aux critères suivants :

25% population

25% potentiel financier

20% effort fiscal

30% suivant une enveloppe prioritaire (même montant attribué à chaque commune)

- Autorise le Président à procéder aux versements de la DSC sur le budget 2022

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Q

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_161-DE

Séance du 29 novembre 2022  
DL-2022-162

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

REGROUPEMENT DES BUDGETS ANNEXES « EAU EN DSP » ET « EAU EN REGIE » au  
01/01/2023 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « EAU EN DSP » ET INTEGRATION AU BUDGET  
ANNEXE « EAU POTABLE »

**Le Conseil Communautaire,**

VU les dispositions des articles L.2224-2 et R.2221-69 du code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 8 janvier 2021 « Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco » qui confirme qu'aucune disposition ne permet de créer plusieurs budgets annexes correspondant à des modes de gestion différents pour un service unique,

**CONSIDERANT** la gestion actuelle de la compétence EAU en deux budgets annexes distincts : « Eau en Régie » et Eau en DSP »,

**CONDIDERANT** qu'au regard de l'unité budgétaire pour un service unique, la compétence EAU doit être gérée sur un seul et même budget,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- Décide de clôturer le budget annexe « Eau en DSP » au 31/12/2022

- Décide de modifier le nom du budget annexe « Eau en Régie » qui portera le nom « Eau potable » à compter du 01/01/2023

- Précise que l'intégration du passif et de l'actif du budget « Eau en DSP » sera effectué au budget annexe « Eau potable » à compter du 01/01/2023 sachant que les biens seront transférés en pleine propriété. Concernant les résultats de clôture 2022 dudit budget, ils seront également repris au budget annexe « Eau potable » après le vote du compte administratif

- Donne pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération conformément aux dispositions ci-dessus exposées.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_162-DE

## Séance du 29 novembre 2022 DL-2022-163

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

### CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU les états de créances irrécouvrables remis par le comptable public à Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que le comptable public a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des redevances envers les redevables désignés sur les états fournis,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur des admissions en non-valeurs présentées,

CONSIDERANT qu'en aucun cas, l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice des poursuites éventuelles,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- Admet en non-valeur les créances indiquées ci-dessous concernant les redevables figurants aux états fournis par le comptable public.

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5277330112	21/10/2022	10%	73,31 €	7,33 €	80,64 €
5283750112	21/10/2022	10%	605,19 €	60,52 €	665,71 €
5434670112	21/10/2022	10%	25,90 €	2,59 €	28,49 €

5549990112	21/10/2022	5,5%	73,25 €	Envoyé en préfecture le 06/12/2022 Reçu en préfecture le 06/12/2022 Publié le  ID : 053-245300355-20221129-DL_2022_163-DE	
		7%	232,90 €		
		10%	993,00 €		
Total créances admises en non-valeur			2 003,55 €	190,07 €	2 193,62 €

Budget annexe « Eau en Régie »

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5407130215	16/03/2022	0,00%	24,08 €	- €	24,08 €
5174040112	16/03/2022	0,00%	0,25 €		0,25 €
		5,50%	5 466,45 €	287,56 €	5 754,01 €
		10,00%	3 772,76 €	362,30 €	4 135,06 €
		<i>Total liste</i>	9 239,46 €	649,86 €	9 889,32 €
5311380612	07/04/2022	0,00%	127,12 €	- €	127,12 €
		5,50%	36,48 €	2,01 €	38,49 €
		10,00%	155,29 €	15,53 €	170,82 €
		<i>Total liste</i>	318,89 €	17,54 €	336,43 €
5283760112	13/04/2022	5,50%	2 614,73 €	143,53 €	2 758,26 €
		10,00%	1 665,65 €	167,26 €	1 832,91 €
		<i>Total liste</i>	4 280,38 €	310,79 €	4 591,17 €
5277340112	13/04/2022	5,50%	51,75 €	2,85 €	54,60 €
		10,00%	25,94 €	2,58 €	28,52 €
		0,00%	202,72 €	- €	202,72 €
		<i>Total liste</i>	280,41 €	5,43 €	285,84 €
Total créances admises en non-valeur			14 143,22 €	983,62 €	15 126,84 €

- autorise le Président à procéder aux écritures comptables à l'article 6541 sur les budgets annexes « Gestion et traitement des déchets » et « Eau en régie » suivant les montants ci-dessus indiqués

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



## Séance du 29 novembre 2022 DL-2022-164

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

### ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 : ADOPTION DES MONTANTS DEFINITIFS

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération DL-2022-021 du 01/02/2022 adoptant les attributions de compensations provisoires pour 2022.

CONSIDERANT le coût réel 2022 du service commun « Conseil en énergie partagé » (CEP) qu'il convient de retenir pour la répartition entre les communes,  
CONSIDERANT les critères de répartition définis pour les différents services communs,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- **Adopte** pour l'année 2022 les attributions de compensations définitives conformément au tableau ci-annexé
- **Mandate le Président** pour procéder aux régularisations nécessaires liées aux versements et recouvrements auprès des communes concernées

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_164-DE

## Séance du 29 novembre 2022 DL-2022-165

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

### ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 03/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2023,  
CONSIDERANT l'obligation faite pour les collectivités, dont la population est supérieure à 3500 habitants dans le cadre du passage à la M57, de se doter d'un règlement budgétaire et financier,  
Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales, le règlement budgétaire et financier (RBF) doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature,  
Lecture faite,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- **Adopte** le règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes de l'Ernée avec effet au 01/01/2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_165-DE

Communauté de communes de l'Ernée  
69 rue de la Querminias  
PA de la Querminias - BP 28  
53500 Ernée  
02.43.05.98.80  
[accueil@lernee.fr](mailto:accueil@lernee.fr)  
[www.lernee.fr](http://www.lernee.fr)

Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
Reçu en préfecture le 06/12/2022  
Publié le  
ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_166-DE

## Séance du 29 novembre 2022 DL-2022-166

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUMIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOU, Véronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L 2312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales,  
VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précisant les dispositions relatives au DOB,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les Communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent une commune de 3500 habitants et plus,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Lecture faite du rapport d'orientation budgétaire, du rapport égalité homme/femme, du PPI,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023, sur la base du rapport annexé à la délibération

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_166-DE

## Séance du 29 novembre 2022 DL-2022-167

Date de convocation : 23 novembre 2022

Date de Publication :

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf novembre 2022 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : M. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Françoise LEPRETRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Corinne MERZOUK, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Danièle DENIAU, Serge DESHAYES, Constant BUCHARD, Claudine DAUGUET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Aude ROBY, Florian BOUILLE arrivé à 20h30, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : Jacqueline ARCANGER a donné pouvoir à M. Régis BRAULT  
Virginie DENIEL a donné pouvoir à M. Stéphane BIGOT, Aude LEZORAINE a donné pouvoir à M. David BESNEUX

Absentes excusées : Mmes Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, Veronica BIGNON  
Maryvonne VOISIN . Sandrine CROTTEREAU-RAGARU

Absents excusés : M. Cyrille FRANÇOIS, M. Florian BOUILLE est arrivé à 20h30,

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie BALLUAIS, M. Hervé-Pierre MALTRUD

Acquisition Imprim'Ernée Création : acquisition d'une parcelle en vue de la signature d'un crédit-bail immobilier au profit de l'entreprise Imprim'Ernée Création

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21,  
Vu le code de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1  
CONSIDERANT la demande de l'entreprise Imprim'Ernée création de bénéficier d'un accompagnement de la Communauté de communes dans le cadre de la construction d'un atelier pour augmenter sa capacité de stockage, sis, 25 rue du Douanier Rousseau à Ernée.

CONSIDERANT la proposition de la SCI ZUNINO IMMO pour la vente de la parcelle au prix de 1 €,  
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29/11/2022,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants	Abstention	Contre	Pour
35			35

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AT n°381 d'une contenance de 694 m2 et actuellement propriété de la SCI ZUNINO IMMO pour 1 €
- **CHARGE** Maître HOUET, notaire à Ernée, de la rédaction de l'acte notarié à venir
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'achat, ainsi que toutes les pièces utiles.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Gérard LE FEUVRE.

Le Président  
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 053-245300355-20221129-DL\_2022\_167-CC